

Alain Léopold STIBBE

Avocat associé

a.stibt

Spécia

des sù

Vanes

Avoca

v.gryn

Marie

Avoca

m.aka

G.IMMO - GUILBAUD & ASSOCIES

Syndic de Copropriété

193 rue Faubourg Poissonnière

75009 PARIS

PARIS, le 22 février 2022

Affaire **SDC du 76 AVENUE DE FLANDRE, PARIS 19^e /** **(Av. de Flandre, Paris 19^e)**
Saisie immobilière :
76 avenue de Flandre, Paris 19^{ème} - Lots n° 18 et 36
Dossier : 20.047
Nos réf. : VG/ALS/NR

Audience d'orientation du :
Jeudi 07/04/2022 à 10 heures

Messieurs,

J'envisage de procéder à la vente du bien immobilier sis à **Paris 19^{ème} – 76 avenue de Flandre (Lots n° 18 et 36)** du règlement de copropriété appartenant à devant le Juge de l'Exécution près le Tribunal judiciaire de PARIS.

Dans ces conditions, je vous prie de bien vouloir répondre au questionnaire suivant le cahier des conditions de ventes :

1° - quel est le montant des charges impayées afférentes aux lots ci-dessus ?

Le montant des charges impayées au 31/01/23 est de 26 262.36 euros.

2° - des travaux ont-ils été votés par l'assemblée et non exécutés (*) ; lesquels et pour quel montant ? **NEANT**.

3° - quel est le montant du fonds de roulement actuellement détenu par vous en ce qui concerne ces lots ?

Le montant du fonds de roulement pour les lots concernés par la vente est de 534.08 euros

4° - quel est le montant des charges annuelles résultant du budget provisionnel pour les lots considérés ?

Le montant des charges annuelles pour le budget provisionnel en cours est de 1860.16 euros

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'expression de mes sentiments distingués.

Vanessa GRYNWAJC

(*) Merci de joindre la copie des trois dernières assemblées

G-IMMO

193 rue du
Faubourg Poissonnière
75009 Paris
01 53 26 42 60 - 01 53 26 42 70
g-immo@wanadoo.fr
Garantie 6 500 000 euros
Carte Professionnelle 7501 2016 000 005 732
délivrée par CCI de PARIS
le Néant - Fin de validité le Néant

Immeuble :

CC046/SDC 76 AVENUE DE FLANDRE
76, avenue de Flandre

75019 PARIS

Nombre de lots dans la copropriété : 66
Immatriculation au registre : Non Renseigné

Copropriétaire Cédant :

76 Avenue De Flandre
75019 PARIS

Lots concernés :

n° 0018
n° 0036 Bâtiment B

Vos Réf. :

Demande d'information du :
Les renseignements sont donnés à la date envisagée de mutation : 02/02/2023

Nos Réf. :

CC046-00018-02/02/2023
Suivi par : 22/WEISSE ALEXANDRA
01.53.26.42.65

Paris, le 1 février 2023

Maître,

En réponse à votre questionnaire relatif à la vente citée en référence, nous vous retournons la demande de renseignements :

I - Partie financière

1. Etat Daté
2. Situation individuelle du copropriétaire cédant, Monsieur

II - Partie Administrative

1. Renseignements complémentaires
2. Etat sanitaire

III - Lettre d'engagement des parties à nous retourner.

IV - Certificat de l'Article 20

Ces informations sont données à titre purement indicatif et **sans engager notre responsabilité**. Nous avons bien noté que la date envisagée pour la mutation est le 02/02/2023.

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Syndic

Situation de l'immeuble	Copropriétaire cédant	N° des lots
CC046/SDC 76 AVENUE DE FLANDRE 76, avenue de Flandre 75019 PARIS		1° 0018 1° 0036 Bâtiment B

DATE ENVISAGEE POUR LA MUTATION :

02/02/2023 *

- I - PARTIE FINANCIERE**1 - ETAT DATE (ARTICLE 5 DU DECRET DU 17 MARS 1967)****A/ Au Syndicat, au titre :**

1 - des provisions les		
- Dans le budget prévisionnel (D. art. 5. 1° a).....		11788.82 €]
- Dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel (D. art. 5. 1° b)		Néant]
2 - des charges impayées sur les exercices antérieurs (D. art. 5. 1° c)		14129.70 €]
3 - des sommes devenues les du fait de la vente		
- mentionnées à l'article 33 de la loi (D. art. 5. 1° d).....]]
4 - des avances les (D. art. 5. 1° e)		
4.1. avance constituant la réserve (fonds de roulement) (D. art. 35. 1°)		245.25 €]
4.2. avances nommées provisions (provisions spéciales) (L. art. 18 alinéa 6 et D. art. 35 4° et 5°).....		Néant]
4.3. avances représentant un emprunt (D. art. 45-1 alinéa 4) (emprunt du syndicat auprès des étaires ou de certains d'entre eux).....		Néant]
5 - des cotisations annuelles aux fonds de travaux		98.59 €]
6 - des remboursements d'emprunts les		Néant]
7 - des autres sommes devenues les du fait de la vente		
- intérêts, condamnations.....]]
- prêt (quote-part du vendeur devenue exigible)		Néant]
B/ Au Syndic, au titre des honoraires de mutation		380.00 €]
TOTAL (A/ + B/)		26642.36 €]

* Les renseignements et situations contenus dans les présentes sont donnés à titre purement indicatif et **sans engager la responsabilité du Syndic**. En cas de mutation à une date différente, ces renseignements devront faire l'objet d'une réactualisation à la demande du Notaire.

Date de la demande :	Délivré par le Syndic	Date :	
Office Notarial :	G-IMMO	1 février	
	193 rue du	Signatu	Poissonnière
	Faubourg Poissonnière	193,	
Référence :	75009 Paris	T 01	60
	Référence :		53.25 0
	CC046-00018-02/02/2023		€ 20 0

Situation de l'immeuble	Copropriétaire cédant :	N° des lots
CC046/SDC 76 AVENUE DE FLANDRE 76, avenue de Flandre 75019 PARIS		n° 0018 n° 0036 Bâtiment B

Au titre :**A/ Des avances perçues (D. art. 5. 2° a) :**

A1 - avances constituant la réserve (fonds de roulement) (D. art. 35. 1°)	530.44 €
A2 - avances nommées provisions (provisions spéciales) (L. art. 18 alinéa 6 et D. art. 35. 4° et 5°)	Néant
A3 - avances (D. art. 45-1 alinéa 4) (emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux)	Néant
A4 - autres avances : (préciser)	Néant

B/ Des provisions sur budget prévisionnel (D. art. 5. 2° b) :

- provisions encaissées sur prévisionnel pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles en raison de la déchéance du terme prévue par l'article 19-2 de la loi du 10 juillet 1965, à l'égard du c	étaire cédant
--	---------------

TOTAL (A/ + B/) 530.44 €

Date de la demande :	Délivré par le Syndic	Date	
Office Notarial :	G-IMMO	1	nière
Référence	193 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris	1 ^{er} ,	1.53.25.42.70 20 000 €
	Référence : CC046-00018-02/02/2023	Ti 01 S Paris	

Situation de l'immeuble
CC046/SDC 76 AVENUE DE FLANDRE
76, avenue de Flandre
75019 PARIS

Copropriétaire cédant

N° des lots

n° 0018
n° 0036 Bâtiment B

combant au nouveau

A/ Au syndicat au titre :

1 - de la reconstitution des avances (D. art. 5. 3° a)

- avances constituant la réserve (fonds de roulement) (D. art. 35. 1°)	530.44 €]
- avances nommées provisions (provisions spéciales) (L. art. 18 alinéa 6 et D. art. 35. 4° et 5°).....	Néant]
- avances (D. art. 45-1 alinéa 4) (emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux)	Néant]
- autres avances : (préciser)	Néant]

Total A/1 - Reconstitution des avances 530.44 €]

2 - des provisions non encore les

- dans le budget prévisionnel (D. art. 5. 3° b)

Date d'exigibilité.....	01/04/2023	Montant	465.03 €]
Date d'exigibilité.....	01/07/2023	Montant	465.03 €]
Date d'exigibilité.....	01/10/2023	Montant	465.03 €]

- dans les dépenses hors budget prévisionnel (D. art. 5. 3° c)

Néant

3 - autres sommes non encore les

- avances

Néant

emprunts

Néant

- fonds de travaux

Néant

B/ Au syndic au titre des honoraires de mutation Néant]

C/ Report Total A/1 - Reconstitution des avances 530.44 €]

TOTAL (A1/ + B/) 530.44 €]

Date de la demande :

Délivré par le Syndic

Date :

Office Notarial :

G-IMMO

1 février

Signature

Référence

193 rue du
Faubourg Poissonnière
75009 Paris

193, rue

Tél. : 01

RCS

Poissonnière
ax 53.26.42.70
L 20 000 €

Référence :
CC046-00018-02/02/2023

1

MUTATION

Page 4

Situation de l'immeuble
CC046/SDC 76 AVENUE DE FLANDRE
76, avenue de Flandre
75019 PARIS

Copropriétaire cédant

N° des lots
n° 0018
n° 0036 Bâtiment B

**Date de la demande :****Office Notarial :****Référence :****Délivré par le Syndic****G-IMMO**

193 rue du
Faubourg Poissonnière
75009 Paris

Référence :

CC046-00018-02/02/2023

Date :

1 février

S ture
rueTél. : 01
RCS53.25
L.200

0

Situation de l'immeuble
 CC046/SDC 76 AVENUE DE FLANDRE
 76, avenue de Flandre
 75019 PARIS

Copropriétaire cédant :

1° 0018
 1° 0036 Bâtiment B

N° des lots

AVANCES - MODALITES DE REMBOURSEMENT

Les avances sont, conformément à l'article 45-1 du Décret du 17 mars 1967 modifié, remboursables

En conséquence, le syndic devra préciser les modalités à retenir par les parties aux termes de l'acte.

La solution retenue par le syndic est la suivante :

Solution 1 ⁽¹⁾

L'acquéreur rembourse directement le vendeur des avances portées à la 3^{ème} partie A/1 (reconstitution des avances)
 soit globalement la somme de

530.44 €]

Dans ce cas, l'acquéreur deviendra cessionnaire de ces avances à l'égard du syndicat des copropriétaires.

Solution 2 ⁽¹⁾

L'acquéreur verse entre les mains du syndic le montant desdites avances représentant globalement la somme de]

Le syndic devra alors procéder au remboursement au cédant des sommes portées à son crédit.

⁽¹⁾ Cocher la case correspondante

Date de la demande :

Office Notarial :

Référence

Délivré par le Syndic

G-IMMO

193 rue du
 Faubourg Poissonnière

75009 Paris

Référence :

CC046-00018-02/02/2023

Date :

1 février

Signatu

193, rue

Tél. : 01

RCS

1

Poissonnière
 IS

: 01.53.25.42.70
 SARL 20 000 €

Situation de l'immeuble :
CC046/SDC 76 AVENUE DE FLANDRE
76, avenue de Flandre
75019 PARIS

Copropriétaire cédant :

N° des lots

n° 0018
n° 0036 Bâtiment B

**ANNEXE A LA 3^{ème} PARTIE
INFORMATION DU NOUVEAU COPROPRIETAIRE**

A/ Quote-part pour les lots objets de la mutation :

	Au titre du BUDGET PREVISIONNEL		Au titre des DEPENSES HORS BUDGET (D. art. 44)	
	Quote-part appelée	Quote-part réelle	Quote-part appelée	Quote-part réelle
Exercice (N-1)	1913.79 €	1733.49 €	Néant	Néant
Exercice (N-2)	1892.34 €	1335.52 €	5743.99 €	9359.07 €

B/ Procédures en cours :

Procédure Krief

Toutes indemnités à recevoir ou à payer demeureront acquises ou seront à la charge du syndicat. Les parties devront prendre dans l'acte de vente, toute convention particulière à cet égard : cette convention n' a d'effet qu'entre les

C/ Autres renseignements comptables susceptibles d'intéresser les parties :

Montant de « fonds travaux » rattaché aux lots vendus 0.03 €

Date de la demande :

Office Notarial :

Référence :

Délivré par le Syndic

G-IMMO

193 rue du
Faubourg Poissonnière
75009 Paris

Référence :

CC046-00018-02/02/2023

Date : **G**

of
Tél. : 01.53
RCS Paris

nnière

1.53.25.42.70
SARL 20 000 €

Situation de l'immeuble :
 CC046/SDC 76 AVENUE DE FLANDRE
 76, avenue de Flandre
 75019 PARIS

Copropriétaire cédant

N° des lots
 n° 0018
 n° 0036 Bâtiment B

**ETAT D'AVANCEMENT DE LA SITUATION TECHNIQUE
 ET FINANCIERE DES TRAVAUX
 (Renseignements Facultatifs)**

Date de la demande

Office Notarial :

Référence :

Délivré par le Syndic

G-IMMO

193 rue du
 Faubourg Poissonnière

75009 Paris

Référence :

CC046-00018-02/02/2023

Date :

1 février 2023

Signature et

Tél. : 01

RCS

1

1.53.25.42.70
 SARL 20 000 €

Situation de l'immeuble :
CC046/SDC 76 AVENUE DE FLANDRE
76, avenue de Flandre
75019 PARIS

Copropriétaire cédant :

N° des lots

n° 0018
n° 0036 Bâtiment B

2 - SITUATION INDIVIDUELLE DU COPROPRIETAIRE CEDANT

SOMMES EXIGIBLES DONT LE REGLEMENT ENTRAINERA LA DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE L'ARTICLE 20

Cette situation est donnée pour un Etat daté à ce jour, soit le **1 février 2023 ***

1. Montant concernant les lots objets de la mutation
(Report du total A/ + B/ de la 1^{ère} partie de l'état daté, honoraires inclus) .. 26642.36 €

2. Montant concernant les lots non concernés par la mutation
lots n°,

Néant

A/ TOTAL A REGLER 26642.36 €

3. Certificat de l'article 20 daté et signé
joint au présent état
(validité 1 mois) Oui Non

ATTENTION

Le certificat a une validité d'un mois et ne peut être délivré par le syndic qu'en connaissance de la date de la vente.

* Le rédacteur de l'acte devra demander au Syndic une mise à jour de l'Etat daté et de la présente situation individuelle au jour de la vente.

Date de la demande :

Délivré par le Syndic

Office Notarial :

G-IMMO
193 rue du
Faubourg Poissonnière
75009 Paris

1 février
Signature
193, rue

Référence :

Référence :
CC046-00018-02/02/2023

Tél. : 01
RCS

: 01.53 25.42.70
SARL 20 000 €

Situation de l'immeuble :
CC046/SDC 76 AVENUE DE FLANDRE
76, avenue de Flandre
75019 PARIS

Copropriétaire cédant :

N° des lots

1° 0018
1° 0036 Bâtiment B

- II - PARTIE ADMINISTRATIVE

A - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

En vue de la mutation, donnés à titre purement indicatif et **sans engager la responsabilité du Syndic**

A/ Assurances :

Nature et importance de la garantie :

- ASSURANCE MULTI RISQUE

- Garantie : Reconstruction Valeur à neuf

- Police : N° : 10329367704

Date : 30/09/2023

Nom et adresse du courtier : AJ2A / JABOULAY ASSOCIES - 31 route de Versailles - 78560 LE PORT
MARLY 01.39.73.33.20

Nom et adresse de la d'assurance : AXA

Assurances Dommage ouvrages en cours :

Néant

B/ Modification du règlement de copropriété

Le règlement de copropriété a-t-il été modifié ?

NON

A quelle date ?

Nom et adresse du Notaire dépositaire :

Sur quels points ?

Existe-t-il des ons du de copropriété non déposées chez un notaire et/ou non ?

NON

Le règlement de copropriété a-t-il été adapté pour satisfaire à la loi SRU (L. art. 49) ?

NON

C/ Assemblée Générale

Date de la dernière assemblée générale :

17/11/2022

Date ou période de la prochaine assemblée générale :

Les deux derniers procès-verbaux d'assemblées générales sont joints à la présente.

Date de la demande

Délivré par le Syndic

Date :

Office Notarial :

G-IMMO

1 février

Référence

193 rue du
Faubourg Poissonnière
75009 Paris

19 rue du

Référence :

Ti 01

CC046-00018-02/02/2023

S Paris

.53.25 42.70
20 000 €

Situation de l'immeuble :
CC046/SDC 76 AVENUE DE FLANDRE
76, avenue de Flandre
75019 PARIS

Copropriétaire cédant :

N° des lots
n° 0018
n° 0036 Bâtiment B

D/ Syndic

Date de la dernière désignation 10/12/2015

Syndic professionnel OUI

Bénéficie-t-il d'une garantie financière prévue par *l'article 30 du décret du 20 juillet 1972* ? OUI

Références de la garantie financière : **6 500 000 euros N° 120137405**

Références du compte bancaire du syndicat (si compte séparé)

Nom et adresse de la banque : **BRED FLANDRES**

Code Banque : **10107**

Code Guichet **00118**

Intitulé du compte : **SDC 76 Avenue De Flandres**

N° de compte **00252581910** Clé R.I.B. : **65**

IBAN : **FR7610107001180025258191065** BIC **BREDFRPPXXX**

E/ Patrimoine du syndicat des copropriétaires

Le Syndicat a-t-il un **Patrimoine** ? (mobilier, immobilier, autre) NON

Dans l'affirmative, en quoi consiste-t-il ?

Le Syndicat a-t-il un passif (emprunt) ? NON

La mutation entraîne-t-elle l'exigibilité de cette somme ? NON

F/ Ouverture de crédit-emprunt

Néant

Date de la demande :

Délivré par le Syndic

Office Notarial :

G-IMMO
193 rue du
Faubourg Poissonnière
75009 Paris

1 février

P

Référence

Référence :

CC046-00018-02/02/2023

Tél

60

0 53 25 42 70
SARL 20 000 €

Situation de l'immeuble : 76 AVENUE DE FLANDRE 7 , avenue de Flandre 75019 PARIS	re cédant :	N° des lots 0018 0036 Bâtiment B
---	-------------	--

G/ Mesures administratives

L'immeuble ou les locaux font-ils l'objet :

- | | |
|---|-----|
| • d'un arrêté de péril ? | NON |
| d'une déclaration d'insalubrité ? | NON |
| d'une injonction de travaux ? | NON |
| • d'inscription à l'inventaire ou de classement comme monument historique ? | NON |

H/ Association syndicale - AFUL - Union de syndicats

L'immeuble en été est-il compris dans le périmètre d'une As Syndicale,
 d'une As Foncière Urbaine Libre (AFUL) ou d'une Union des Syndicats ?

NON

Si oui :

Préciser le nom, le siège et le représentant de cet organisme

La copropriété comporte-t-elle un ou plusieurs syndicats secondaires ?

NON

I/ Copropriété en difficulté

Existe-t-il une en cours visant à placer le syndicat sous le de l'
 provisoire prévue par les *articles 29-1 et suivants de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965* ?

NON

J/ Autres renseignements susceptibles d'intéresser les parties dans le cadre de l'opération projetée

Date de la demande Office Notarial : Référence :	par le Syndic G-IMMO 193 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris Référence : CC046-00018-02/02/2023	Date : 1 février 193, du issonnière IS ax : 01.53 25.42.70 650 SARL 20 000 € RCS
--	--	--

Situation de l'immeuble :
 CC046/SDC 76 AVENUE DE FLANDRE
 76, avenue de Flandre
 75019 PARIS

Copropriétaire cédant :

N° des lots
 1° 0018
 1° 0036 Bâtiment B

B - ETAT SANITAIRE

Date de construction de l'immeuble :

Date inconnue

I - Carnet d'entretien

OUI]

- Type d'immeuble : (IGH ou Autre)

Autre]

II - Amiante

- L'immeuble est-il soumis à la réglementation sur l'amiante

OUI]

A - Parties communes :

1 - Des recherches ont-elles été effectuées en vue de déterminer la présence ou non d'amiante ?

OUI]

2 - Les recherches effectuées ont-elles conclu à la présence d'amiante ?

OUI]

3 - Un Diagnostic Technique Amiante (DTA) portant sur les points visés par les dispositions du *décret n° 2002-839 du 3 mai 2002* et de l'*arrêté du 22/08/2002* a-t-il été effectué ?

Joindre la fiche récapitulative du DTA

B - Parties privatives :

Le syndic n'a pas connaissance des éventuelles recherches ayant pu être effectuées sur les parties privatives.

Date de la demande

Office Notarial :

Référence

Délivré par le Syndic

G-IMMO

193 rue du
 Faubourg Poissonnière

75009 Paris

Référence :

CC046-00018-02/02/2023

Date :

1 février

Signature et
 193, rue du

nière

Tél. : 01
 RCS

: 01.53.25.42.79
 SARL 23 000 C

Situation de l'immeuble :
 CC046/SDC 76 AVENUE DE FLANDRE
 76, avenue de Flandre
 75019 PARIS

Copropriétaire cédant

N° des lots
 1° 0018
 1° 0036 Bâtiment B

III - Plomb (Etat des risques d'accessibilité au plomb)

L'immeuble est-il soumis à la réglementation sur le plomb ?

OUI

Si oui : une recherche a-t-elle été effectuée sur les parties communes ?

OUI

Si oui : Rapport joint

Existe-t-il des mesures d'urgence (DDASS, Préfecture) ?

NON

IV - Termites / Etat parasitaire des parties communes

L'immeuble est-il soumis à un état parasitaire obligatoire ?

NON

Si oui : une recherche a-t-elle été effectuée sur les parties communes ?

Si oui : Rapport joint

V - Autres risques sanitaires éventuellement connus dans l'immeuble

Legionella

NON

Radon

NON

Mérule

NON

Autre : Néant

Date de la demande :

Office Notarial :

Référence :

Délivré par le Syndic

G-IMMO

193 rue du
 Faubourg Poissonnière

75009 Paris

Référence :

CC046-00018-02/02/2023

Date :

1 février

Signature

93, rue du

01
 RCS F

b

nnière

S

: 01.53.25.42.70
 SARL 23 000 G

Situation de l'immeuble
CC046/SDC 76 AVENUE DE FLANDRE
76, avenue de Flandre
75019 PARIS

Copropriétaire cédant

N° des lots
n° 0018
n° 0036 Bâtiment B

- III -

LETTRE D'ENGAGEMENT DES PARTIES
A COMPLETER IMPERATIVEMENT ET A RETOURNER AU SYNDIC

A - VENDEUR : CC046/00018/Monsieur KRIEF NORBERT

Je soussigné, Mdéclare avoir pris connaissance de la présente note d'information et en accepter les termes. Je demande à mon notaire de faire parvenir au syndic, au titre de provision pour apurement de mon compte, la somme de Euros

Ma nouvelle adresse est :

Fait à ...

..., le

Signature

B - ACQUEREUR

Je soussigné, Mdéclare avoir pris connaissance de la présente note d'information et en accepter les termes. Je demande que le courrier du syndic me soit adressé à

Fait à ..

..., le

Signature

Situation de l'immeuble
CC046/SDC 76 AVENUE DE FLANDRE
76, avenue de Flandre
75019 PARIS

Copropriétaire cédant

N° des lots

1° 0018
1° 0036 Bâtiment B

- IV -

CERTIFICAT DE L'ARTICLE 20

Délivré en application des dispositions de l'article 20 de la loi 65-557 du 10 juillet 1965

1°) Si le COPROPRIETAIRE EST A JOUR de ses charges provisions et avances, compléter le paragraphe ci-dessous :

Le COPROPRIETAIRE susnommé pour le ou les lots dont il est propriétaire EST LIBRE, à ce jour, de toute obligation à l'égard du syndicat.

En conséquence, le syndic dispense le notaire, sous la condition que la réalisation de l'acquisition intervienne sous un mois de ce jour, de l'envoi de l'avis de mutation prévu à l'article 20 de la loi du 10 juillet 1965.

Le notaire adressera alors au syndic la notification prévue à l'article 6 du décret du 17 mars 1967.

FAIT A

LE 1 février 2023

2°) Si le COPROPRIETAIRE N'EST PAS A JOUR de ses charges, compléter le paragraphe ci-dessous :

Le COPROPRIETAIRE susnommé pour le ou les lots dont il est propriétaire N'EST PAS LIBRE, à ce jour, de toute obligation à l'égard du syndicat.

Il est débiteur de la somme de :

26642.36 €

A défaut de règlement du solde débiteur indiqué ci-dessus en même
l'article 6 du décret du 17 mars 1967 adressés au plus tard le

la notification de

Le notaire sera tenu d'adresser l'avis de mutation prévu à l'article 20 de la loi du 10 juillet 1965. Le syndic exercera alors l'opposition prévue à l'article 20 par acte extra-judiciaire dont les frais seront à la charge du vendeur.

FAIT A

LE 1 février 2023

Date de la demande :

Délivré par le Syndic

Date :

Office Notarial :

G-IMMO

1

Référence :

193 rue du
Faubourg Poissonnière
75009 Paris
Référence :
CC046-00018-02/02/2023

1

7

1

43

Poissonnière

PARIS

Fax : 01.53.26.42.70

650 SARL 20 000 C